

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 6 avril 2021, à 19h40, par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Jonathan Goupil  
Siège #5 - Steve Lapointe  
Siège #6 - Régis Prévost

Absence justifiée : siège #2 : Liette St-Pierre

La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h40.

**01-04-21**

**1.1 - Acceptation séance par visioconférence**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence. La municipalité a publié un avis, sur son site Internet, page Facebook, etc., informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel.

ADOPTÉE

**02-04-21**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 - Acceptation séance par visioconférence
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2021
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Rapport budgétaire
  - 5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers
  - 5.3 - Adoption Bilan PPI ((Programme de préparation à l'investissement)
  - 5.4 - Dossier Aurore Guillemette
  - 5.5 - Demande Étienne Ménard
  - 5.6 - Vente pour non-paiement de taxes
  - 5.7 - Dérogation mineure DM 21-11
  - 5.8 - Aide Covid - immobilisation
  - 5.9 - Coeur villageois
  - 5.10 - Politique maison - Relance St-Magloire
  - 5.11 - CPTAQ - Dossier Réjean Lapointe
  - 5.12 - Argent pour fêtes 150e
  - 5.13 - Fond réservé développement
  - 5.14 - Soirées musicales
  - 5.15 - Escouade canine
  - 5.16 - Formation Entretien parcs municipaux
  - 5.17 - Ouverture éco centre
  - 5.18 - Fête 150e
    - 5.18.1 - Parc commémoratif 150e
    - 5.18.2 - Part du milieu 150e
  - 5.19 - Banc de bienveillance

- 5.20 - Renouvellement adhésion Passion FM
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Adoption règlement # 348-21
  - 6.2 - Débroussaillage
  - 6.3 - Programme d'aide à la voirie
  - 6.4 - Nivelage rangs
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
  - 7.1 - Suivi Réalisation d'un essai de pompage - Puits SM16-2
  - 7.2 - Demande de connexion eau potable
  - 7.3 - Attestation d'assainissement des eaux usées
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
- 9 - COMITÉ ET LOISIRS
- 10 - CORRESPONDANCE
- 11 - VARIA
  - 11.1 - Novicom
  - 11.2 - Demande de M. Réjean Lapointe
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

03-04-21

#### 3.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

04-04-21

#### 4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 161 955.45\$ pour avril 2021 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Dany Robert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Dany Robert  
Directrice générale

### 5 - ADMINISTRATION

#### 5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de mars est remis à chaque

membre du conseil municipal.

## **5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

Les membres du conseil ainsi que Mme la mairesse nous font un résumé des différents dossiers.

**05-04-21**

### **5.3 - Adoption Bilan PPI ((Programme de préparation à l'investissement)**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le bilan du PPI (Programme de préparation à l'investissement) des municipalités de Saint-Magloire, de Sainte-Sabine et de Saint-Luc déposé par Madame la Mairesse Marielle Lemieux.

ADOPTÉE

**06-04-21**

### **5.4 - Dossier Aurore Guillemette**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents,

DE DEMANDER à Sabrina Lamontagne, notaire d'enregistrer le contrat avec Mme Aurore Guillemette et de lui remettre ses sous pour l'achat d'une partie du terrain # 5 068 242 tel que convenu dans la résolution # 08-02-21.

ADOPTÉE

### **5.5 - Demande Étienne Ménard**

Suite à une demande d'Étienne, Simon, Normand Ménard, Réjeanne Tanguay, Louis-Marie Couette & Hélène Boutin pour une servitude de passage sur les terrains de la municipalité;

Il est décidé de faire une rencontre zoom le mardi 20 avril prochain à 18h30 afin de prendre une décision ultérieurement.

**07-04-21**

### **5.6 - Vente pour non-paiement de taxes**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉSIGNER madame la mairesse Marielle Lemieux et la directrice générale Dany Robert pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes le 13 mai 2021.

**08-04-21**

### **5.7 - Dérogation mineure DM 21-11**

CONSIDÉRANT QUE M. Normand Ménard propriétaire du lot : 5 067 366 désire subdiviser le lot en deux lots afin de pouvoir créer un nouveau terrain pour la construction d'un garage commercial;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau terrain aurait une façade de 43.28 mètres au lieu de 45 mètres et aurait une superficie de 2,69 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la résidence existante et le reste du lot aurait une façade de 33.01 mètres au lieu de 45 mètres et aurait une superficie de 17,03 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.1.3 : Normes minimales régissant les lots non desservis à l'intérieur d'un corridor riverain est de 45 mètres de façade x 75 mètres de profondeur pour une superficie de 3 700 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 : Construction, terrain et usage dérogatoire. Toute opération cadastrale ayant pour effet de rendre dérogatoire ou d'accroître le caractère dérogatoire d'une construction, d'un terrain ou d'un usage est prohibée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les recommandations faites par le CCU, soit de permettre la subdivision du lot 5 067 366 en deux lots afin de pouvoir créer un nouveau terrain pour la construction d'un garage commercial.

D'AUTORISER l'émission d'un permis au propriétaire du terrain # 5 067 366 pour la subdivision en deux lots afin de pouvoir créer un nouveau terrain pour la construction d'un garage commercial.

ADOPTÉE

**09-04-21**

**5.8 - Aide Covid - immobilisation**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le budget 2021-2022 le 25 mars 2021 ayant comme ligne directrice : La relance économique dans l'ensemble des régions du Québec par des investissements massifs;

ATTENDU QUE lors d'une conférence organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, a annoncé que la relance économique visée par le gouvernement du Québec reposait, notamment sur l'investissement dans les infrastructures publiques et le soutien aux municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec comptent de nombreux projets structurants en infrastructures qui sont prêts à être lancés pour favoriser une reprise économique forte et rapide;

ATTENDU QUE l'approvisionnement en matériaux de construction, les problèmes récurrents de pénurie de main-d'oeuvre et les mesures sanitaires en place contribuent à créer une importante pression inflationniste sur les coûts totaux des chantiers d'infrastructures;

ATTENDU QUE faute de ressources financières suffisantes, les municipalités du Québec n'auront d'autre choix que de reporter, voire abandonner, des projets nécessaires pouvant contribuer à la relance économique;

ATTENDU QUE l'aide financière versée par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2020 pour faire face à la Covid-19 ne pourra suffire à corriger la présente situation de sous-financement des travaux d'immobilisation;

ATTENDU QU'il est plus avantageux, pour le gouvernement du Québec, de bonifier le financement des programmes visant la réalisation des projets d'infrastructures municipaux étant donné l'implication fiscale des contribuables représentant une contribution importante au financement et à la réalisation des projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE ce conseil adresse une demande au gouvernement du Québec, afin qu'un programme d'urgence soit mis en place venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation;

DEMANDE l'appui de l'Union des municipalités du Québec de la Fédération québécoise des municipalités pour la mise en place rapide d'une aide financière exceptionnelle devant répondre à la problématique actuelle.

ADOPTÉE

**10-04-21**

**5.9 - Cœur villageois**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la thématique de la famille Baillargeon pour le coeur villageois.

ADOPTÉE

**11-04-21**

**5.10 - Politique maison - Relance St-Magloire**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la modification de la politique favorisant l'acquisition d'une première maison existante ou la construction d'une première maison, pour les familles à Saint-Magloire;

Soit : définition de famille : Un ou deux adultes avec au moins un enfant mineur résidant en permanence avec lui (eux) ou couple dont au moins une des deux personnes a entre 18 & 40 ans et désire avoir des enfants.

Ainsi la demande de Maygan Mathieu sera acceptée.

ADOPTÉE

12-04-21

#### **5.11 - CPTAQ - Dossier Réjean Lapointe**

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du terrain visé et des lots avoisinants est de classe 7-PT;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Réjean Lapointe vise à promouvoir les activités agricoles et forestières de son lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aura un effet bénéfique sur les activités agricoles étant donné que le demandeur désire modifier un bâtiment existant afin d'aménager une serre pour la culture de petits fruits, boutures et plantes médicinales, dégustation avant achat, la transformation de produits d'érable et kiosque de vente, l'entreposage et réfrigération des produits transformés, développement de produits forestiers non ligneux (PFNL), la vente de produits agricoles, l'entreposage de machinerie agricole, un bureau administratif, une salle de bain pour les employés et les visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'aucune contrainte ne se pose étant donné qu'il y a déjà une résidence unifamiliale sur le lot 5 067 765;

CONSIDÉRANT qu'il existe quelques terrains vacants hors de la zone agricole, mais ceux-ci ne correspondent pas au besoin ni aux attentes du requérant étant donné que les propriétaires désirent convertir un bâtiment existant à proximité de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du territoire sera peu modifiée, le bâtiment existant sera grandement rénové et agrandi pour valoriser les produits agricoles et forestiers; QU'une section sera aménagée pour que les citoyens et les visiteurs puissent s'y approvisionner favorisant l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande aura un effet bienfaisant sur la préservation de l'agriculture et la foresterie dans la municipalité et dans la région. QUE le demandeur se consacrera également au bouturage et au développement de plantes stabilisatrices qui remplacent le gazon en bordure des plans d'eau et qui gèrent l'érosion, le lessivage des sols et l'épuration des bordures riveraines.

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la propriété foncière demeure inchangée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire appuie la demande d'autorisation d'agrandir le garage utilisé à des fins agricoles faites par Monsieur Réjean Lapointe auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir le garage utilisé à des fins agricoles et de le transformer en un bâtiment multifonctionnel à vocation en partie agricole et en partie commerciale;

QUE la Municipalité informe la C.P.T.A.Q. que la demande d'autorisation d'agrandir le garage utilisé à des fins agricole présentée par Monsieur Réjean Lapointe est conforme à la réglementation municipale en vigueur et il ne cause aucun préjudice à la pratique de l'agriculture dans cet arrondissement.

ADOPTÉE

13-04-21

#### **5.12 - Argent pour fêtes 150e**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE DONNER** un montant de 8 000\$ budgété ainsi pour l'année 2021 au comité des fêtes du 150<sup>e</sup>.

ADOPTÉE

**14-04-21**

**5.13 - Fond réservé développement**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE TRANSFÉRER un montant de 25 000\$ des éoliennes dans le fond réservé pour le développement.

ADOPTÉE

**15-04-21**

**5.14 - Soirées musicales**

CONSIDÉRANT QU'il y a un montant de 500\$ qui peut nous être réservé dans le cadre de l'entente de développement culturel pour la poursuite des soirées musicales dans les municipalités qui souhaitent en organiser;

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AVISER la MRC des Etchemins que la municipalité est intéressée à organiser des soirées musicales dans l'année. Elle sera en collaboration avec la Société du Patrimoine.

ADOPTÉE

**16-04-21**

**5.15 - Escouade canine**

CONSIDÉRANT QUE l'escouade canine offre à la Municipalité l'implantation d'un système d'appel téléphonique afin que les citoyens puissent les rejoindre directement, et ce 7 jours sur 7, 24h/24h.

CONSIDÉRANT QUE le service s'occupe entre autres de la gestion des plaintes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPROUVER l'implantation d'un système d'appel téléphonique afin que les citoyens puissent rejoindre l'escouade canine en tout temps;

DE DÉFRAYER un coût de 75\$ pour l'implantation du service d'impartition des appels municipaux, ceci comprend l'intégration des règlements et des liens web de chaque municipalité dans le logiciel de prise d'appels ainsi que l'accès à la ligne téléphonique décidée à l'escouade canine.

Un coût de 0.15\$/par personne pour les municipalités non desservies par CITAM qui s'ajoute ou se retire de l'entente.

ADOPTÉE

**17-04-21**

**5.16 - Formation Entretien parcs municipaux**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE Marc-André Lapointe à la formation sur l'entretien des parcs municipaux qui aura lieu le 8 avril prochain au coût de 75\$.

ADOPTÉE

**18-04-21**

**5.17 - Ouverture éco centre**

**Mme Anne-Marie Beaudry, conseillère s'abstient de prendre part à cette décision vu qu'elle est en conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OUVRIR l'éco centre à compter du 1er mai prochain jusqu'au 9 octobre 2021. Que les heures d'ouverture soient de : 8h à 16h. De midi à 13h sera l'heure de dîner.

ADOPTÉE

#### **5.18 - Fête 150e**

**19-04-21**

##### **5.18.1 - Parc commémoratif 150e**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE FAIRE un parc commémoratif pour le 150e, celui-ci sera entre le bureau et la salle municipale.

On peut avoir une subvention jusqu'à 100% pour ce projet. Un monument coûte environ entre 3 500\$ à 5 500\$ taxes en sus, plus la base de ciment.

ADOPTÉE

**20-04-21**

##### **5.18.2 - Part du milieu 150e**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'argent avancé pour les fêtes du 150<sup>e</sup> soit 8 000\$/année pour 5 ans (40 000\$) soit la part du milieu. QUE le montant de 40 000\$ soit remis à la municipalité après les fêtes. Et ce montant sera placé dans le fonds réservé pour le développement.

ADOPTÉE

**21-04-21**

#### **5.19 - Banc de bienveillance**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE CRÉER un espace d'échange ayant pour objectif de sensibiliser la population face à la maltraitance que vivent les aînés. Cet espace sera composé d'un minimum de deux bancs dont l'un d'eux sera de couleur mauve. Cette couleur est le symbole de cette cause préoccupante. De plus, les bancs seront agrémentés d'une petite maxime rappelant l'importance de prendre soin de soi.

QUE ce projet soit mis dans le plan d'action de la MADA, QUE madame Anne-Marie Beaudry soit responsable de ce projet.

ADOPTÉE

**22-04-21**

#### **5.20 - Renouvellement adhésion Passion FM**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à Passion FM au coût de 40\$.

ADOPTÉE

#### **6 - VOIRIE**

**23-04-21**

##### **6.1 - Adoption règlement # 348-21**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement # 348-21 tel que présenté au conseil municipal.

ADOPTÉE

Municipalité de Saint-Magloire  
Règlement 348-21

**Règlement numéro 348-21 abrogeant le règlement # 345-20 décrétant un emprunt de 886 510\$ pour des travaux de réfection des rangs du Lac & Saint-Cyrille.**

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une réponse positive du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la demande de règlement d'emprunt # 345-20 au montant de 886 510\$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture des soumissions pour le projet de rechargement granulaire dans les rangs du Lac & St-Cyrille, celles-ci étaient plus élevées que les prévisions soit : la plus basse soumission est de 1 096 171.08\$ quand nous avons prévu des travaux de 886 510\$ avec frais incidents, taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à abroger le règlement # 345-20 décrétant un emprunt de 886 510\$ pour des travaux de réfection des rangs du Lac & Saint-Cyrille;

ARTICLE 3 Les travaux étant trop dispendieux, la municipalité a décidé d'abolir le projet;

ARTICLE 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion Le 1<sup>er</sup> mars 2021

Dépôt du règlement: Le 1<sup>er</sup> mars 2021

Adoption : Le 6 avril 2021

Avis promulgation :

\_\_\_\_\_  
Marielle Lemieux

Mairesse

\_\_\_\_\_  
Dany Robert

Directrice générale

24-04-21

**6.2 - Débroussaillage**

**Mme Martine Rouillard et M. Jonathan Goupil conseillers s'abstiennent de prendre part à cette décision vu qu'ils sont en conflit d'intérêts.**

**CONSIDÉRANT QUE** des prix à différents entrepreneurs ont été demandés pour le débroussaillage des rangs;

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCORDER le contrat de débroussaillage des rangs aux Entreprises Forestières de Saint-Magloire pour l'été 2021 au coût de 100\$/h. La confirmation des rangs à débroussailler sera décidée plus tard.

ADOPTÉE

25-04-21

### **6.3 - Programme d'aide à la voirie**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER une subvention au montant de 45 000\$ dans le programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration pour faire du revêtement mécanisé dans la rue Fournier, la rue Principale, rue Comeau et chez M. Jean-Claude Chabot. Également dans le rang du Lac près des limites à St-Fabien creuser des fossés et ajouter du drainage.

ADOPTÉE

26-04-21

### **6.4 - Nivelage rangs**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers suivants;

D'ACCEPTER l'offre de service de Donald Laliberté au coût de 137\$/h pour le nivelage des rangs en 2021.

ADOPTÉE

## **7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

### **7.1 - Suivi Réalisation d'un essai de pompage - Puits SM16-2**

Les essais de pompage ont eu lieu dans la semaine du 8 mars dernier. La qualité et la quantité sont bonnes, nous en serons plus lors du dépôt du rapport complet.

27-04-21

### **7.2 - Demande de connexion eau potable**

Suite à une demande de branchement à l'aqueduc municipal au 403, route 281;

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NE PAS donner suite à la demande des propriétaires du 403, route 281. Les coûts et la distance sont trop importants avec nos réseaux pour qu'on puisse acquiescer à la demande.

ADOPTÉE

28-04-21

### **7.3 - Attestation d'assainissement des eaux usées**

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le montant additionnel de 1 000\$ du budget initialement autorisé pour apporter des modifications au schéma d'écoulement et profil hydraulique à Tétra Tech pour l'attestation d'assainissement des eaux usées suite à une rencontre avec le Ministère de l'Environnement (MELCC).

ADOPTÉE

## **8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**

### **9 - COMITÉ ET LOISIRS**

### **10 - CORRESPONDANCE**

- Nous avons reçu une ristourne de 1 089\$ de la Mutuelle des municipalités du Québec.

- Il y aura une augmentation de 2,2 milliards \$, pour la prochaine année, du transfert aux municipalités du Fonds de la taxe sur l'essence. Le montant que ça donnera ici à St-Magloire est à suivre.

- Suite à une demande, nous avons reçu une correspondance du Ministère des Transports qui nous indique qu'eux n'ont pas besoin de l'ancien chemin dans le rang St-Cyrille, il nous recommande de garder une emprise régulière qui sera utile pour l'entretien de ce rang qui est sous notre gestion.

**11 - VARIA**

**29-04-21**

**11.1 - Novicom**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER un montant de 500\$ pour réparer le téléphone à la salle municipale à Novicom.

ADOPTÉE

**30-04-21**

**11.2 - Demande de M. Réjean Lapointe**

Suite à un refus à la demande de M. Réjean Lapointe d'avoir droit à la politique aux entreprises le mois dernier;

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de M. Réjean Lapointe pour la politique aux entreprises pour le Presbyt-R, l'érablière Eau-Villa.

ADOPTÉE

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne nous est parvenue.

**31-04-21**

**13 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Marielle Lemieux, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mme Marielle Lemieux  
Mairesse

---

Mme Dany Robert  
Directrice générale